

Lutter contre Le Pen, c'est aussi lutter contre les centres de rétention (et contre Sarkozy)

Qu'est-ce qu'un centre de rétention selon la loi ?

Il existe en France des centres de rétention pour les personnes étrangères en situation irrégulière et en attente d'être expulsées du territoire. **Une personne en rétention n'est pas en détention** : elle est privée de son droit d'aller et venir sur le territoire mais elle doit pouvoir accéder, durant sa rétention, à tous ses autres droits (disposer d'une chambre individuelle, accéder librement à un téléphone, recevoir la visite de qui elle veut quand elle le veut, etc). Les conditions de rétention doivent être " *de type hôtelier* ". Bref, les étranger-e-s en rétention ne sont pas des prisonnier-e-s et il est interdit de les traiter comme des prisonnier-e-s (de les menotter notamment). C'est ce que dit la loi.

Quelle est la fonction politique d'un centre de rétention ?

Les centres de rétention visent à faciliter la politique d'expulsion de l'Etat français. Lorsqu'une personne en situation irrégulière est interpellée, il n'est juridiquement ou matériellement pas possible de l'expulser immédiatement. Alors, on a créé un sas de sortie du territoire. Bien sûr, les personnes retenues conservent la plupart de leurs droits – c'est le volet " *humain* " de la politique d'expulsion – mais la fin de l'histoire est toujours la même : dehors, l'étranger-e ! " *Tu es marié-e ici, tu es parent d'enfant ici, tu es amoureux-se ici, tu as peur dans ton pays, tu n'aimes pas ton pays, tu risques d'y mourir, tu veux vivre ici tout simplement, tu n'as pas d'ami-e-s ailleurs, tu as toujours vécu ici, tu es malade et tu ne peux te soigner là-bas, tu as faim..., tant pis : clandestin-e, tu es, expulsé-e, tu seras* ". Et les centres de rétention sont là pour ça.

Quelle est la réalité de la rétention ?

SARKOZY-que-tout-le-monde-aime-tant a décidé d'accroître le nombre de personnes étrangères expulsées. Et pour encourager le travail des préfetures, il s'amuse à leur fixer des objectifs (faire du chiffre) et à leur donner des bons ou des mauvais points selon leurs résultats. Alors les préfets et les préfètes cherchent à expulser davantage, quitte à passer outre la légalité : centres de rétention surchargés, conditions d'hygiène lamentables, étranger-e-s transformé-e-s en véritables prisonnier-e-s, voilà la réalité des centres de rétention aujourd'hui ! (voir exemple de Rennes)

A Rennes, il n'existe pas de centre de rétention. Quand une personne sans-papiers est interpellée en Ille-et-Vilaine, elle est transférée en rétention à Nantes, où il existe un centre. Ce transfert est précédé d'un placement en cellule de rétention au commissariat de police, boulevard de la Tour d'Auvergne. Cette cellule est une cellule de détention qui a été transformée en cellule de rétention. Il ne s'agit pas d'un véritable centre de rétention : les étranger-e-s retenu-e-s n'accèdent donc pas aux droits qui leur sont reconnus dans un centre de rétention.

Avec le durcissement de la politique d'expulsion, **la préfète ne s'emmerde plus avec les droits élémentaires des personnes retenues**. En témoigne l'interview du secrétaire régional du Syndicat National des Officiers de Police dans un reportage de M6, diffusé le mardi 6 janvier : " *Depuis le 15 décembre, et notamment juste avant Noël, il y avait 10 étrangers en situation irrégulière dans les locaux du commissariat de Rennes qui ne sont pas des locaux de rétention, qui sont des locaux de garde à vue. Entre les gardes à vue et la dizaine d'étrangers qui se trouvaient là, y avait des problèmes d'hygiène parce que les douches, c'est les douches des fonctionnaires de police, que les couvertures n'étant pas lavées régulièrement, la Croix Rouge a dû en fournir au pied levé pour donner un coup de main, que des lits pliants ont été prêtés par l'armée* ". Deux personnes ukrainiennes ont ainsi été retenues du 15 décembre 2003 à début janvier. Pendant trois semaines, elles n'ont pu accéder à leurs droits élémentaires de personnes retenues.

Nous réclamons :

- La suppression de la cellule de rétention de Rennes et la suppression des centres de rétention en France et dans le monde.
- L'arrêt des expulsions.
- Le retour de toutes les personnes expulsées.
- La régularisation de toutes les personnes sans-papiers.